

# La campagne de 1847 dans le canton de Fribourg

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **35 (1890)**

Heft 12

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348190>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

par le maréchal Davout, dès 1814, ce n'est qu'une mauvaise plaisanterie. La fille du maréchal a eu raison de faire réimprimer le *Mémoire au roi*, devenu rare, sinon introuvable en France. Mais, au cas où la famille de Davout n'en eût pas conservé ou n'eût pas pu s'en procurer un exemplaire, elle aurait pu demander l'autorisation de le faire copier dans une bibliothèque d'Allemagne bien connue de M. de Moltke : celle du grand état-major général, qui le possède même en double, ainsi qu'en fait foi le *Katalog der Bibliothek des Königlich Preussischen grossen Generalstabes*, imprimé par Mittler und Sohn en 1879, section D : *Geschichte* ; sous section : *Biographien, Memoires, Correspondenzen*, page 336, lignes 42-45. Le plus curieux, c'est que le second de ces volumes provient de la riche bibliothèque de notre Ecole d'application de Metz que, en 1870, les Allemands se sont violemment annexée — *in die Tasche gesteckt*, comme ils diraient entre eux. M.

A ces réflexions du *Journal des Débats* nous devons ajouter que l'expression allemande *in die Tasche steckte*, qui peut se traduire par *empocher*, ne veut pas nécessairement dire que Davout aurait mis les fonds de Hambourg dans sa poche. L'absence ici du pronom possessif prouve plutôt que Moltke n'a point entendu faire ce reproche à Davout.

Et puis, quelque instructives que soient les célèbres batailles d'Auerstädt et d'Eckmühl, on peut bien être grand général sans avoir présents à l'esprit tous les détails de la biographie du vainqueur, y compris le mémoire justificatif en question.



## La campagne de 1847 dans le canton de Fribourg.<sup>1</sup>

### *Les corps francs.*

Les cantons avaient été invités, en application des nouvelles ordonnances fédérales, à reviser leurs lois militaires. J'avais tra-

<sup>1</sup> D'après les *Souvenirs d'un officier fribourgeois 1798-1848*, par H. de SCHALLER, conseiller d'Etat. 2<sup>e</sup> édition. Fribourg 1890.

Cet ouvrage donnant plusieurs détails intéressants et nouveaux sur les événements de 1847 et sur ceux qui les précédèrent, nous en reproduisons ici quelques passages qui ne manquent pas d'un certain intérêt d'actualité. Quant à l'auteur des *Souvenirs*, Jean François Joseph Pierre Damien de Schaller, il naquit à Fribourg le 23 février 1784; il mourut à Corminbœuf le 3 juin 1863. Pendant cette longue carrière, il fut le témoin, et souvent l'acteur, d'événements de la plus haute importance: l'invasion française en Suisse et les transformations politiques qui en furent la conséquence;

vaillé pendant deux années à l'élaboration d'une loi destinée à remplacer celle du 10 février 1819. J'étais secondé dans ce travail par les colonels Wicky et Techtermann pour les armes spéciales, par le capitaine Louis Techtermann pour le commissariat des guerres. Notre rapport fut présenté le 7 janvier 1843 au Conseil d'Etat, et le projet de loi fut adopté avec très peu de modifications par le Grand Conseil, sous date du 3 juin 1844. Le canton était divisé en trois arrondissements militaires, fournissant chacun un bataillon du contingent, un bataillon de landwehr de 1<sup>re</sup> classe, et un bataillon de landwehr de 2<sup>e</sup> classe, ce qui portait à neuf le nombre des bataillons d'infanterie. Les armes spéciales du contingent et de la landwehr se recrutaient sur les trois arrondissements indistinctement. Elles comprenaient les corps suivants :

*Artillerie* : 2 compagnies du contingent, 2 compagnies de landwehr ; les hommes du train attachés aux équipages.

*Carabiniers* : 2 compagnies du contingent, 2 compagnies de landwehr de 1<sup>re</sup> classe.

*Cavalerie* : 1 1/2 compagnie du contingent, 1 1/2 compagnie de landwehr de 1<sup>re</sup> classe.

L'art. 3 statuait : « Tous les hommes en état de porter les armes, depuis l'âge de 19 ans accomplis jusqu'à celui de 45 ans révolus, font partie de l'une de ces deux classes de la milice. »

Art. 4. « Dans le cas d'une levée en masse (landsturm), les hommes de 16 à 19 ans et ceux de 45 à 60 sont aussi tenus de s'armer pour concourir à la défense de la patrie. »

Ces dispositions nouvelles étaient dictées par les circonstances difficiles où se trouvait la Suisse, et je fus chargé de les mettre promptement à exécution. L'armement et l'uniforme furent modifiés et l'infanterie du contingent reçut le fusil à percussion avec la cartouchière.

Le 18 avril 1843, la garde d'Etat fut réformée, les vétérans congédiés, l'uniforme modifié (pantalon garance), et la compagnie confiée à deux braves officiers. Le capitaine Ed. Buman, ancien

l'Acte de médiation, les campagnes de l'Empire, la Restauration, la Révolution de 1830, la guerre du Sonderbund. En toute circonstance, le général Schaller s'est conduit en loyal soldat et en citoyen dévoué à sa patrie. Aussi modeste que brave, il n'eut point la prétention d'écrire ses mémoires, mais il aimait, dans les dernières années de sa vie, à recueillir les souvenirs de sa carrière militaire. « Nous avons coordonné avec soin, dit l'éditeur (fils de l'auteur des *Souvenirs*), ses notes éparses, sa correspondance, ses états de service, et nous les avons complétés par le récit des événements généraux auxquels ils se rapportent. Ces faits sont déjà du domaine de l'histoire. H. S. »

lieutenant au service de Naples, succéda à Landerset, et Zillweger, ancien adjudant sous-officier au service de France, remplaça Jacques Dupasquier, décédé. En juillet 1843, cette belle troupe fit, conjointement avec une compagnie de carabiniers, le service de police pendant les fêtes du concert helvétique qui eurent lieu à Fribourg.

L'année 1844 fut troublée par les graves événements qui se passèrent en Valais. Les radicaux du Bas-Valais n'avaient pas désarmé depuis l'intervention fédérale de 1839. Ils s'étaient organisés politiquement et militairement sous le nom de Jeunes-Suisses. Ils se livrèrent à de telles violences contre leurs adversaires politiques, les membres du clergé et les autorités constituées, que, sous date du 4 mai, le Conseil d'Etat se vit dans la nécessité de demander une nouvelle intervention fédérale. Le Vorort de Lucerne désigna le colonel Schmidt, d'Uri, et le bourgmestre Burckart, de Bâle, en qualité de commissaires fédéraux et ordonna la levée de cinq bataillons (Lucerne, Uri, Zoug, Fribourg et Vaud), une batterie de Berne, deux compagnies de carabiniers de Schwyz et d'Obwald, et une demi-compagnie de cavalerie de Fribourg. J'appelai immédiatement le bataillon Appenthel sous les armes. Le 10 mai, il était prêt à partir pour le Valais. Quant à l'escorte de cavalerie, chargée d'accompagner les commissaires fédéraux à travers le canton de Vaud et les contrées insurgées du Bas-Valais, il nous fallait un officier de tact et d'énergie. Je fis choix du lieutenant Ed. de Diesbach. Le commissaire Schmidt et le colonel fédéral de Salis-Soglio attendaient à Fribourg la mobilisation des troupes d'intervention. Ils furent péniblement surpris en apprenant que les gouvernements de Berne et de Vaud se refusaient non seulement à mettre leurs troupes à la disposition du Vorort, mais encore à laisser passer les troupes fédérales sur leur territoire.

D'un autre côté, MM. Burckart et Blöesch refusèrent successivement le poste de second commissaire. Le Vorort se vit contraint de confier cette haute mission à Bernard Meyer, chancelier de Lucerne, homme énergique et habile politique. Meyer se décida à traverser incognito la Gemmi et arriva à Sierre au moment où les deux partis qui déchiraient le Valais se trouvaient en présence. Il se hâta de rassurer le Conseil d'Etat de ce canton, en lui recommandant de se tenir strictement dans la légalité et d'empêcher à tout prix le Grand Conseil, réuni en séance extraordinaire à Sion, de se dissoudre. Celui-ci, sur la proposition du chanoine de Rivaz, décida d'écarter pour le moment la demande d'une

intervention armée de la Confédération, mais de faire appel aux troupes fidèles du Haut-Valais et d'en confier le commandement au lieutenant-colonel Guillaume de Kalbermatten. Là-dessus Maurice Barmann, avec tous les membres de la minorité, quittèrent la séance du Grand Conseil en protestant et allèrent rejoindre une troupe de 12 à 1,500 Jeunes-Suisses, qui marchait contre Sion avec du canon et fit halte au pont de la Morges.

Sur ces entrefaites, une colonne de 4,000 hommes du land-sturm, parfaitement disciplinée, arrive de Brigue; une seconde colonne de 600 hommes, sous le commandement de Villa, débouche de Loèche. Tous ces montagnards étaient revêtus d'habits de drap milaine, avec un scapulaire rouge sur la poitrine, culotte foncée, feutre uniforme, et armés de carabines. Le lieutenant Wolf prend le commandement de deux pièces de seize, cadeau de l'empereur d'Autriche en 1815. D'autres colonnes se succèdent rapidement et le soir 10,000 hommes sont groupés autour du gouvernement. Le 19, les Jeunes-Suisses battent en retraite sur Ardon. Ils sont attaqués par trois colonnes, conduites par Guillaume de Kalbermatten, Adrien de Courten et le major de Roten. Leur position est enlevée avec un entrain irrésistible et des *hourrahs* enthousiastes; il ne reste plus aux insurgés qu'à brûler le pont de Riddes, afin d'arrêter la marche des troupes du gouvernement. Pendant que celles-ci reconstruisent le pont, les insurgés se replient sur Martigny et Saint-Maurice; mais, le 21, ils trouvent les gorges du Trient occupées par les montagnards du Bas-Valais, spécialement du Val d'Illicz, qui leur coupent la retraite. Le combat fut sanglant. Les carabiniers fidèles, postés dans les rochers du Gueuraz, tiraient à coup sûr. Hyacinthe de Nucé, Didier Parvex, Alfred de Werra, furent tués avec 16 insurgés; 20 autres furent blessés. Les corps francs, en pleine déroute, furent dispersés et un grand nombre, parmi lesquels Maurice Barmann, Casimir Dufour et le capitaine Joris, se réfugièrent sur le territoire vaudois. Le commissaire fédéral Schmidt vint rejoindre son collègue Bernard Meyer. Le 23 mai, il entra à Saint-Maurice avec le colonel de Salis et l'escorte de cavalerie fribourgeoise. Quatre colonnes du Haut-Valais, fortes chacune de 1,200 hommes, garnissaient la frontière et, dans tout le canton, il régnait un ordre parfait. Les commissaires fédéraux n'eurent plus qu'à en référer au Vorort. Celui-ci s'empressa de les relever de leur mission et de révoquer la mise de piquet des troupes fédérales. Notre bataillon avait déjà été licencié le 16 mai, par ordre du

colonel de Salis. Sa présence en Valais aurait suffi pour éviter l'effusion du sang. La belle contenance de notre escorte de cavalerie empêcha que les commissaires fédéraux ne fussent insultés à leur passage à Vevey.

Les événements du Valais eurent un retentissement immense dans toute la Suisse, car le parti radical comptait se débarrasser, par des révolutions intérieures, de tous les gouvernements qui gênaient la réalisation de son programme et la révision du pacte fédéral.

Le 8 novembre 1844, une tentative insurrectionnelle eut lieu à Lucerne. Elle fut déjouée par la vigilance du gouvernement et la fidélité des milices. A ce propos, nous avons cantonné le bataillon Albiez dans le district allemand et préparé la mobilisation de toutes nos troupes. Ne recevant aucune nouvelle directe du gouvernement de Lucerne, le Conseil d'Etat délégua auprès de lui Fridolin de Reynold, secrétaire de l'Intérieur, et sur une réponse rassurante de Siegwart Muller, avoyer de Lucerne, nos troupes furent licenciées le 16 décembre.

En présence de ces événements inquiétants, le gouvernement de Fribourg me chargea d'accélérer encore l'organisation de la landwehr de 1<sup>re</sup> classe et du landsturm. Il fallut remonter nos cadres jusqu'en 1815 pour trouver des officiers capables. Voici les choix approuvés par le Conseil d'Etat pour la landwehr :

1<sup>er</sup> bataillon : Weck, Albert, lieutenant-colonel ; Von der Weid-Hattenberg, major ; Landerset, Jean, aide-major, transféré ensuite au 2<sup>e</sup>.

2<sup>e</sup> bataillon : Muller, Antonin, ancien officier aux gardes-suisse, lieutenant-colonel ; Perrier, Ferdinand, ancien officier au service d'Egypte, major ; Diesbach, Alphonse, de Rosières, aide-major.

3<sup>e</sup> bataillon : Moret, Louis, de Romont, lieutenant-colonel ; Gottrau, Pierre, de Nierlet, major ; Savoy, Jean-Joseph, d'Attalens, aide-major.

Les capitaines Jean Ammann et Weck, Louis, d'Onnens, commandèrent les compagnies d'artillerie ; les capitaines Bremond et Pittet les compagnies de carabiniers ; le capitaine Philippe d'Affry la cavalerie. Mon bureau d'état-major fut constitué comme suit :

Adjudant, le colonel Albiez ; officiers d'ordonnance, le lieutenant-colonel Maurice de Techtermann et le capitaine Philippe de Diesbach ; aide de camp, le lieutenant Simon de Forell ; secrétaire, le capitaine Honoré de Techtermann, auquel succéda le major de Montenach.

Le capitaine Louis de Techtermann fut adjoint au commissaire des guerres et le major Nicolas Æby, ancien officier au service de Na-

ples, succéda au capitaine Chollet dans la direction des arsenaux et de la caisse d'habillement.

La tenue de la landwehr était très simple : une capote bleue ou verte selon l'arme, un képi, des épaulettes ou des galons au col pour distinguer les grades, des fusils à silex. Les troupes entrèrent en caserne par demi-bataillon successivement, pour un cours de répétition de 15 jours. Il ne nous fut pas possible d'organiser encore la landwehr de 2<sup>e</sup> classe, parce que nous manquions d'armes et que l'Etat, par mesure d'économie, marchandait les crédits nécessaires; mais je fus autorisé à incorporer des volontaires dans les troupes de la landwehr de 1<sup>re</sup> classe, en sorte que nos bataillons s'élevèrent jusqu'à 1,000 et 1,200 hommes. Tous les hommes de 16 à 60 ans, qui n'étaient pas incorporés dans les troupes du contingent ou de la landwehr de 1<sup>re</sup> classe, firent partie du landsturm, organisé par arrêté du 7 janvier 1845. Voici les principaux chefs de cette troupe :

*District de Fribourg* : chef, le colonel Wicky;

Sous-chefs, les commandants Louis Buman, pour la rive gauche de la Sarine; Landerset, Xavier, pour la rive droite; Chollet, Pierre, pour la contrée de Belfaux.

*District allemand* : chef, Louis Surbeck, ancien major au service de Naples; il avait des guides dans chaque paroisse;

Sous-chef, le capitaine Louis Gottrau, de Pensier, sur la rive gauche de la Sarine.

*District de Rue* : Esseiva, Antoine, député, et Jaquenoud, syndic;

*District de Romont* : Menoud, Joseph, et Menétrey, Claude, syndic;

*District de Surpierre* : Fontannaz, Pierre, et Bondallaz, François, du Sensuis;

*District de Châtel* : Berthoud, Laurent, ancien sous-officier aux gardes suisses, et Villars, Frantz, de Pramoju;

*District d'Estavayer* : Endrion, Louis, ancien capitaine, Chaney, Henri, major, et Demierre, Louis;

*District de Corbières* : Blanc, Ferdinand, et Philipona, de Hauteville;

*District de Gruyère* : Beaud, Louis, d'Albeuve, juge, et Geinoz, François, ancien capitaine;

*District de Bulle* : Toffel, notaire, Glasson, Auguste, et Caille, Louis, à Romanens;

*District de Farvagny* : Moullet, Nicolas, ancien lieutenant;

*District de Dompierre* : Chardonnens, Didier, et Pochon, Peter, à Dompierre;

*District de Morat* : Vissaula, Frédéric, ancien chef de bataillon, Simonet, Benoît, et Friolet, Henri.

Les inspections eurent lieu dans tous les districts. La plupart de ces corps du landsturm voulurent avoir leurs drapeaux bénis solennellement par le clergé de la contrée.

La commission d'artillerie fut chargée de procéder à une inspection minutieuse des tours et des remparts, de faire murer les poternes et de rétablir les herses, enfin de projeter des ouvrages de campagne destinés à remplacer les bastions des principales portes de la ville, démolis depuis 1830.

Pendant ces préparatifs de défense, une nouvelle attaque avait eu lieu contre le gouvernement de Lucerne. Une armée d'environ 8,000 corps francs, traînant après elle une nombreuse artillerie livrée par les arsenaux de Nidau, d'Aarberg, d'Aarau et de Lies-tal, se forma sur les frontières de Berne, Soleure et Argovie. Le 20 mars, la Diète ordonna à ces corps de se dissoudre, mais elle ne prit aucune mesure pour faire exécuter ses ordres. Le 31 mars, le canton de Lucerne fut envahi par les corps-francs, commandés par le jeune Ochsenbein, capitaine d'état-major fédéral. L'armée cantonale avait eu le temps de se concentrer aux abords de la ville et de se réunir aux troupes auxiliaires de Schwyz, d'Uri et d'Unterwalden. Elle occupait le Gütisch et s'apprêtait à repousser vigoureusement les agresseurs, lorsqu'elle apprit qu'ils étaient en pleine retraite. Il n'y eut de combat qu'à Littau et à Malters, où le parc d'artillerie des corps-francs resta entre les mains des Lucernois. Le landsturm de Littau, Buttisholz, Willisau, etc., fit plus de 2,000 prisonniers.

Le Vorort de Zurich se décida enfin, après la déroute des corps-francs, à mobiliser un corps d'armée fédéral sous les ordres du général Donatz. Les divisions Gmür et Zimmerli, comptant 14,424 hommes avec 32 canons, restèrent dans les cantons de Berne et d'Argovie. La 3<sup>e</sup> division Ziegler, formée des troupes de Lucerne et des Petits-Cantons, occupa seule le canton de Lucerne. Cette intervention fédérale n'était plus qu'une démonstration tardive et inutile. Il n'y a pas de doute que si les gouvernements du Valais ou de Lucerne eussent été renversés par les agressions audacieuses dirigées contre eux, Fribourg n'eût pas tardé à subir les mêmes attaques. Afin d'éviter les frais d'appels incessants de troupes, un grand nombre de citoyens dévoués de la ville de Fribourg, parmi lesquels une quarantaine d'étudiants, offrirent de s'organiser en garde civique pour être constamment à la disposition du gouvernement. Le 3 février 1846, il fut décidé d'en former une compagnie de carabiniers et un bataillon



de landwehr de 2<sup>e</sup> classe, sous les ordres du commandant Monney, un vétéran couvert de glorieuses cicatrices, qui s'était bravement conduit à Polotzk, à la Bérézina et aux journées de juillet 1830.

Les précautions prises par le gouvernement de Fribourg n'étaient pas superflues, car le danger devenait de plus en plus imminent. Le 4 février 1845, une émeute avait remplacé le gouvernement conservateur-libéral du canton de Vaud par un gouvernement radical et centralisateur. Les journaux devinrent d'une violence extrême. Les assemblées populaires se multiplièrent sur différents points de la Suisse. Une de ces assemblées eut lieu à Anet; elle était en partie destinée aux ressortissants du district de Morat. Mon neveu, Julien Schaller, inspecteur cantonal des forêts, s'y rendit, et sa présence provoqua une polémique acerbe dans la presse. Son père, l'avoyer Schaller, était mort à Rheinau le 30 juillet 1843. Devenu le doyen de la famille, il était de mon devoir d'exprimer à Julien mon regret de le voir prendre une attitude aussi hostile vis-à-vis du gouvernement de son canton. Mes observations furent fort mal accueillies et, depuis ce moment-là, Julien ne mit plus les pieds chez moi, bien que je lui eusse de tout temps témoigné beaucoup de bienveillance.

Le 6 octobre 1846, vers 7 heures du soir, j'entendis le canon dans le lointain. C'était le gouvernement de Genève qui succombait devant l'émeute. A cette occasion, le Conseil d'Etat de Fribourg appela sous les armes un demi-bataillon d'infanterie et une batterie d'artillerie.

La session du Grand Conseil de novembre fut excessivement orageuse. Il était évident que le parti libéral, qui avait perdu la majorité aux élections de 1838, cherchait à ressaisir le pouvoir par l'agitation et la violence. L'accession définitive à l'alliance du Sonderbund, sur laquelle nous aurons à revenir dans le chapitre suivant, servit de prétexte au mouvement.

Le 26 décembre 1846, une assemblée populaire fut convoquée à Montet par le Dr Fasel de Vuissens, Jacques Duruz et Curty, entrepreneur. Le préfet Gardian y assista pour maintenir l'ordre, mais il fut obligé de se retirer devant les cris et les chants révolutionnaires des perturbateurs. Il cita à son bureau, le 31 du mois, les chefs du mouvement. Pendant leur interrogatoire, Gardian reçut l'avis que le château allait être envahi par une foule nombreuse et exaspérée. Fixant avec beaucoup de sang-froid les prévenus, il les rendit responsables du sang qui allait être versé

et, par son énergie, il prévint de plus grands malheurs. Les mécontents se bornèrent à rédiger une pétition en 19 points, exposant leurs griefs au Grand Conseil.

D'autres assemblées populaires devaient être convoquées sur différents points du canton, mais le Conseil d'Etat les interdit par arrêté du 28 décembre sous les peines sévères de la Caroline. Malgré cela, celle de Bulle demeurait convoquée pour le 10 janvier 1847. La situation devenait de plus en plus tendue. Le Conseil d'Etat recevait des avis de Lucerne, de Zurich, de Neuchâtel, lui recommandant d'être sur ses gardes. Le jour de l'an, vers 9 heures du soir, on vit Funk et Stockmar, deux membres du Conseil d'Etat de Berne, se glisser furtivement dans une maison de la rue des Epouses. Il s'agissait, paraît-il d'encourager l'insurrection fribourgeoise et de lui trouver un chef militaire. Le complot fut préparé dans le plus grand secret pour la nuit du 6 janvier 1847. C'était la fête des Rois. Vers 7 heures du soir, un jeune étudiant, Paul Wicht, arrive de Morat, couvert de sueur. Il se présente devant l'avoyer Fournier, lui annonçant qu'il avait entendu battre la générale à Morat, que les canons étaient attelés devant le château et que des bandes armées se préparaient à marcher contre la capitale. Cette nouvelle fut confirmée une demi-heure après par les citoyens Maillard, Hayoz et Michel de Cressier. Avant même de faire convoquer le Conseil d'Etat, l'avoyer Fournier vint chez moi, m'invitant au nom du conseil diplomatique, à appeler sous les armes toutes les troupes disponibles dans le canton. Je lui annonçai que, pour être à portée des instructions du Conseil d'Etat, j'allais transporter mon quartier-général au bureau du Conseil de la guerre, à la Chancellerie.

Je consignai la garde d'Etat et je fis convoquer le bataillon de landwehr de 2<sup>e</sup> classe à l'hôtel de ville, afin de pouvoir tripler les postes de la ville et garder l'arsenal. Le capitaine Chollet, de Grolley, fut chargé de réunir à la hâte les artilleurs qu'il avait sous la main, afin de faire le service d'une demi-batterie devant la Grand'Garde, de braquer deux pièces de canon à la porte des Etangs et une pièce dans le jardin du conseiller Buman,<sup>1</sup> près de la porte de Morat. Ces mesures prises, j'expédiai des courriers dans toutes les directions pour faire sonner le tocsin : R. Boccard, à Guin, Henseler, à Cottens, Louis Weck, le jeune, à Dirlet, Simon de Forell à Gumefens, etc. Le colonel Wicky, le

<sup>1</sup> Aujourd'hui villa Diesbach.

lieutenant-colonel Landerset, le commandant Surbeck, le commandant Pierre Chollet et le capitaine Louis Gottrau se rendirent aussitôt au lieu de rassemblement de leur landsturm. Le colonel Albiez fut chargé de recevoir à la caserne tous les hommes de l'élite et de la landwehr qui se présenteraient, d'organiser les différents corps et, dès qu'il aurait quelques compagnies disponibles, de les envoyer en reconnaissance sur les routes de Morat, de Payerne et de Bulle.

Ce n'était, en effet, pas seulement la population virile de Morat qui marchait contre la capitale. Une colonne de 7 à 800 hommes des districts d'Estavayer et de Dompierre, renforcée par des volontaires de la Broye vaudoise, est signalée sur la route de Léchelles à Grolley ; leur marche rapide est confirmée par les deux Crosiez envoyés en estafette par le préfet d'Estavayer. On bat aussi le rappel dans la Basse-Gruyère, et l'avocat Bussard, à la tête de 60 hommes d'avant-garde, a pris position au Bry. Pierre Uldry, du Châtelard, se trouvait par hasard à l'auberge de Vuadens au moment où le notaire Moret enrôlait les insurgés. Il donne l'alarme à Vaulruz, Sales, Vuisternens et Romont. Le tocsin sonne de proche en proche et, en quelques heures, les districts de Romont, de Rue et de Châtel sont sous les armes. Le député Esseiva, MM. Bosson et Jacquenoud fournissent des attelages aux miliciens de la contrée, pour qu'ils soient plus rapidement transférés à Romont, où devait se former leur bataillon. Jean Moret, de Neirivue, s'échappe à grand'peine de Bulle et donne l'alarme à Gruyères ; Hyacinte Dafflon traverse la Sarine à cheval pour faire sonner le tocsin sur la rive droite de la rivière. Buchs, fermier, à Marsens, se rend également à La-Roche avec les hommes de Sorens et va rejoindre le landsturm de Treyvaux. Les compagnies de la Haute-Gruyère se réunissent à Epagny, viennent délivrer leur préfet et celui de Bulle, prisonniers dans le château de Bulle, et gardent les canons que les gendarmes du poste étaient parvenus à soustraire à l'ennemi.

Pendant que tout le canton courait ainsi aux armes, le Conseil d'Etat siégeait en permanence ; il avait cru devoir envoyer des courriers en Valais et à Lucerne pour demander l'assistance fédérale de ces cantons. En 1844, nous n'avions pas pu exécuter les ordres du Vorort et envoyer notre bataillon en Valais, parce que l'Etat de Vaud s'opposait à son passage. Il n'était donc pas possible de se faire illusion sur le sort de notre démarche auprès de ces gouvernements amis. Le lieutenant Antonin de Reynold, de

Cressier, partit en traîneau pour Lucerne ; ses dépêches étaient cousues dans la doublure de son paletot. Près de Schmitten, il fut arrêté par un groupe de landsturms qui le prirent pour un fugitif et allaient lui faire un mauvais parti, lorsque l'un d'eux, ancien domestique de son père, le reconnut. Il continua sa route jusqu'à Neueneck ; mais dans le canton de Berne, sur l'avis donné par un courrier de Fribourg, tout le monde était sur pied et un bataillon se préparait à entrer dans notre canton pour prêter main-forte aux insurgés, si le complot avait réussi. Interrogé et fouillé, Reynold fut retenu pendant plus d'une heure à Neueneck, après quoi on lui rendit la liberté. Il arriva à Lucerne le surlendemain, alors que tout était terminé à Fribourg. Fridolin de Reynold, délégué en Valais, eut moins de chance. Parti en traîneau vers 10 heures du soir, pour Bulle et Vevey, il traversa au coude d'Avry une bande d'insurgés en retraite, qui firent feu sur lui. Blessé d'une balle au bras, il dut, à la vitesse de son cheval, d'arriver à Bulle sans nouvel incident. Il se hâta d'anéantir ses dépêches et dut rester quelques semaines en traitement auprès du Dr v. Welz.

Etabli au second étage de la chancellerie, pendant cette nuit froide et brumeuse, je recevais toutes les dix minutes des nouvelles de plus en plus rassurantes. Les milices de toutes armes et les hommes de la landwehr accouraient au premier appel avec un zèle admirable, et bientôt je pus envoyer les compagnies Eugène de Castella et Phil. de Diesbach en reconnaissance sur la route de Morat, la compagnie Storny sur la route de Matran. Il était 11 heures du soir, lorsqu'à mon grand étonnement, je vis entrer dans mon bureau le colonel de Maillardoz, accompagné de l'avoyer Weck, président du conseil de la guerre. Il se trouvait chez sa fille, à Givisiez, lorsque le commandant de Chollet fit donner l'alarme dans le village. Il se rendit en toute hâte à Fribourg et vint nous offrir ses services. Je le mis au courant des mesures que j'avais prises et j'ajoutai que, d'un moment à l'autre, j'attendais le landsturm allemand. En effet, vers 1 heure du matin, on entendit une fanfare qui débouchait du Pont-Suspendu. En tête de la colonne s'avançaient à cheval le commandant Surbeck, son adjudant Christ Bæriswyl et le curé Zbinden, de Tavel. Après eux marchaient en bon ordre une compagnie de 180 carabiniers au moins, formée des sociétés de tir du district, puis 200 hommes armés de fusils de différents calibres ; enfin suivait une colonne interminable de landsturms armés de faux redressées, de lances, de four-

ches, de tridents, de morgensterns, d'armes effrayantes. On ne peut rien imaginer de plus imposant que ces 2,000 hommes défilant en silence au milieu de la nuit, avec leurs habits bruns-milaine, leurs chapeaux de feutre ou les bonnets blancs et rouges des Oberlandais. Ces braves gens durent bivouaquer sur la place Notre-Dame, où les RR. PP. Cordeliers leur firent apporter de vastes chaudières de soupe et du pain. Les curés de Guin et d'Ueberstorf, le chapelain de Dirlaret, le primissaire de Schmitten accompagnaient leurs paroissiens.

Vers le matin, nous commençâmes à être renseignés sur les mouvements des insurgés. Je ne parle pas de leurs complices de la ville, qui, en présence de nos préparatifs de défense, n'avaient pas osé agir. Les plus compromis se hâtèrent même de prendre la fuite. La colonne de Morat, commandée par les officiers Vis-saulaz, Tschachtly, Engelhardt, Herren et Walder, était arrivée jusque sur les hauteurs de Villaret. Tout à coup, elle se heurte à un détachement de landsturm, qui se rendait à son lieu de rassemblement. Schrœtter, de Courtaman, reçoit un coup de crosse à la tête. Il est fait prisonnier avec Gumy, Hærring, et Studer. Rohrbasser, domestique à Barberêche, est massacré; les autres hommes de landsturm peuvent s'échapper dans l'obscurité. Les insurgés, devenus plus prudents, envoient des éclaireurs dans la direction de Pensier. Ceux-ci entendent le cliquetis des armes et les signaux de tirailleurs du détachement Diesbach qui garnissait les côtes boisées de la Sonnaz. Aussitôt, ils se replient sur Courtepin, où se trouvait encore leur parc d'artillerie, et ils regagnent à la hâte leurs foyers, en avisant leurs amis du Seeland, le major Dutoit et le capitaine Funk, que leur tentative avait échoué et que tout secours était inutile.

La colonne de la Broye arrive vers minuit au moulin de la Sonnaz. Le tocsin sonnait à Givisiez, Belfaux, Grolley et Courtion. Un noyau de landsturms s'était fortifié dans le village de Belfaux, sous les ordres du commandant de Chollet et de son beau-frère, le major de Diesbach, qui était accouru de Rosières pour se mettre à sa disposition. Les dragons Gendre, Audergon, Chalton et Kæch portent leurs ordres dans toutes les directions et accélèrent l'arrivée des renforts. Les insurgés ne peuvent se rendre compte du nombre d'hommes qu'ils ont devant eux, mais ils sont fort surpris de rencontrer de la résistance, car ils croyaient entrer en ville sans coup férir. M. Sansonnens, curé de Belfaux, s'avance vers eux avec un mouchoir blanc :

— « Qui êtes-vous ? »

— Curty (c'était l'entrepreneur de la construction de la nouvelle église de Belfaux).

— Que désirez-vous ?

— Porter à Fribourg la pétition de l'assemblée populaire de Montet.

— Ce n'est pas en armes et à ces heures que l'on porte une pétition au gouvernement. Retirez-vous, car le village est hérissé de baïonnettes et le sang va couler ».

Après s'être concertés un moment, les chefs de la colonne suivirent ce sage conseil et reprirent le chemin de Payerne, non pas sans subir un sanglant affront dans l'auberge de Grolley où 70 des leurs, assaillis par des femmes de la localité, furent obligés de s'enfuir par les fenêtres, laissant sur leur passage des armes et des traces de sang.

La colonne de Bulle, commandée par le député Bussard, était la moins nombreuse, car en se voyant déjoués par la vigilance des amis du gouvernement, la plupart des insurgés jugèrent prudent de rester chez eux. Pendant que l'avant-garde se reposait au Bry, attendant des renforts, elle entendit le galop d'un cheval. C'était le colonel Wicky ; après avoir fait sonner le tocsin à Villars, Matran et Ecuwillens, il arrivait à toute bride pour prévenir les insurgés que leur complot était éventé et qu'ils allaient être écharpés par le landsturm s'ils ne se hâtaient de se disperser. Wicky fut sur le point d'être déféré à un conseil de guerre pour avoir ainsi dépassé sa consigne. Cependant au vu de l'enquête instruite contre lui, le Conseil d'Etat se borna à le faire punir dans sa compétence. Il subit 15 jours d'arrêt et donna sa démission de chef du landsturm. Il fut remplacé par le commandant Monney, auquel succéda le commandant Louis de Buman, ancien officier de l'Empire et de la Restauration, comme chef de bataillon de landwehr de 2<sup>e</sup> classe.

La nouvelle de la dispersion des insurgés fut accueillie avec joie par le gouvernement et la population. Plus de 8,000 hommes en armes occupaient la capitale dans la matinée du 7 janvier ; la compagnie Cuany arriva de Dompierre, tambour battant vers 10 heures, le demi-bataillon de la Haute-Gruyère dans l'après-midi. Le commissariat des guerres fut à la hauteur de sa tâche pendant ces jours d'encombrement. Les troupes ne manquèrent jamais de vivres, et le landsturm fut licencié dans la même journée. Pendant qu'il campait encore sur la neige, le principal

chef du soulèvement, Pierre Frœlicher, fut conduit prisonnier par sept hommes du landsturm de Dirlaret. Ceux-ci l'avaient saisi au moment où il allait passer la frontière bernoise. La garde d'Etat fut obligée de lui faire escorte pour le soustraire à la fureur de la foule. Ce malheureux, enfermé dans un cachot de la tour de la préfecture, dut être transféré à l'hôpital, où il succomba quelques semaines après ces tristes événements.

Le 8 janvier, à 9 heures du matin, le Conseil d'Etat reçut la visite de deux commissaires fédéraux : Stockmar, de Berne, et Wieland, d'Argovie. Ces Messieurs étaient désignés à l'avance par le Vorort pour rétablir l'ordre dans le canton de Fribourg à l'aide des troupes fédérales, si le complot avait réussi. Dans les circonstances présentes, ils se bornèrent à féliciter le gouvernement de ses succès et à lui recommander la clémence. Le gouvernement de Berne, renseigné par eux sur l'enthousiasme des troupes fribourgeoises, fit connaître que son but, en levant un bataillon et une compagnie de carabiniers, était d'interdire à la population bernoise toute immixtion illégale dans les affaires d'un canton voisin.

Le 8, le Conseil d'Etat délégua le conseiller Maurice Techtermann à Moral, en qualité de commissaire cantonal, chargé de rétablir l'ordre, de désarmer la population et de procéder aux arrestations nécessaires. Il s'y rendit avec les bataillons Albiez et Appenthel, une compagnie de carabiniers et la batterie de Chollet. Le 9, l'avoyer Charles de Foreil se rendit dans la même qualité à Bulle, avec le bataillon de landwehr Muller et une section d'artillerie. Enfin le bataillon Caille et la batterie Weck furent mis à la disposition du préfet d'Estavayer, pour désarmer les communes de son district. A la croisée de la route de Payerne à Corcelles, se présentent, en écharpe, MM. Grivaz, préfet de Payerne, et Bolle, commissaire des guerres vaudois, déclarant au commandant que le passage fédéral n'avait pas été demandé au gouvernement vaudois et que la troupe ne passerait pas. Le lieutenant-colonel Caille hésitait. L'aide-major, Pierre de Reynold, remarquant cet incident imprévu, court de la tête en queue du bataillon et fait serrer les pelotons. Il prévient en outre l'artillerie, afin qu'au besoin elle puisse prendre position, puis il revient à son poste au galop.

— « Colonel, vous avez terminé vos pourparlers ?

— Non, lui répond Caille. Il faut peut-être en référer ?

— Messieurs, dit alors Reynold en se tournant vers les com-

missaires vaudois, nous respectons la bonne population de Payerne et nous ne lui ferons aucun mal, mais nous avons l'ordre de passer. Un soldat ne connaît que sa consigne ».

Il ordonne un roulement de tambours. Le bataillon s'ébranle et traverse sans encombre la ville de Payerne, malgré l'exaspération de la population. L'incident fut ensuite réglé par voie diplomatique.

Au bout de quelques jours, les occupations militaires prirent fin et on laissa à la justice le soin de poursuivre les enquêtes contre les nombreux prévenus, les uns fugitifs, les autres prisonniers dans les tours de Jaquemart, de Romont, des Etangs et de la préfecture. L'avocat Müsslin fut nommé juge instructeur spécial et Philippe Fournier son secrétaire. Les formes de la procédure étaient lentes et coûteuses ; les prisonniers parvenaient à s'évader de nos prisons mal organisées ; le gouvernement et les populations s'impatientaient. La procédure ne fut jamais close, en raison des événements qui suivirent. Une large amnistie eût été plus politique. Treize députés se trouvaient sous le poids d'accusations graves, et mon neveu Julien était malheureusement du nombre des détenus, parce que son cheval avait servi au courrier qui avait prévenu le préfet de Laupen du mouvement.<sup>1</sup>

Avant de licencier la troupe, le Conseil d'Etat ordonna, d'entente avec l'autorité ecclésiastique, de célébrer, le 17 janvier, une fête d'actions de grâces, sur la place de Noire-Dame. Un autel, orné de drapeaux, fut élevé devant la façade de l'église. Les troupes de toutes armes, au nombre de 5 à 6,000 hommes, défilèrent par la Grand'rue et la ruelle de la Poste pour venir se ranger en carré sur la place. A 11 heures, le Conseil d'Etat, en corps, l'inspecteur général et son état-major, prirent place en face de l'autel ; les tambours battirent au champ et l'évêque diocésain, Mgr Marilley, voulut bien présider la cérémonie, en prononçant une allocution à la troupe et en célébrant une messe d'actions de grâces. Après la cérémonie, je fis lire l'ordre du jour suivant par le lieutenant-colonel Frédéric de Reynold, chef d'état-major, dont la voix forte fut entendue jusqu'aux extrémités de la place :

Soldats, — Appelés sous les armes dans les circonstances les plus critiques, au moment où le danger le plus imprévu menaçait la patrie et le gouvernement, vous avez, officiers, sous-officiers et soldats,

<sup>1</sup> Julien Schaller, président du Conseil d'Etat en 1848, député au Conseil des Etats suisses, directeur du chemin de fer d'Oron en 1856, directeur des chemins de fer bernois en 1861, mort en juin 1871.



réunis aujourd'hui sous les armes, répondu promptement et bravement à l'appel qui vous a été fait par le tocsin. Le Conseil d'Etat nous charge de vous en témoigner sa satisfaction.

De son côté, l'autorité militaire supérieure, dont vous avez allégé la tâche par votre zèle et votre dévouement, se plaît à rendre le témoignage le plus éclatant à votre bonne conduite et à la discipline que vous avez gardée.

Braves soldats de toutes armes, emportez dans vos foyers le sentiment d'avoir rempli votre devoir. Soyez prêts à tout événement. Si un nouvel appel réclamait votre présence sous les drapeaux, nous comptons que vous y répondrez d'une manière aussi prompte et aussi éclatante que du passé, et que par là vous vous rendrez de plus en plus dignes du nom de soldats fribourgeois que vous vous faites honneur de porter.

Après le défilé, le corps d'officiers se rendit à l'hôtel Zæhringen, où le Conseil d'Etat avait bien voulu lui offrir un banquet. Je portai le toast au gouvernement qui fut acclamé. Ensuite, le colonel Albiez prit la parole et, de sa voix brève, il m'adressa les remerciements les plus chaleureux de la part de l'armée fribourgeoise et en même temps m'offrit une épée d'honneur, sur laquelle étaient gravés ces mots : « *Le corps d'officiers fribourgeois à son inspecteur général Schaller.* » J'étais loin de m'attendre à cette surprise, et aussi longtemps que je vivrai, je conserverai la plus vive reconnaissance et la plus sincère affection pour notre brave corps d'officiers fribourgeois.

#### *Fribourg dans l'alliance défensive du Sonderbund.*

La situation troublée de la Suisse avait sollicité de longue date l'attention des hommes d'Etat des cantons catholiques. Les 13 et 14 septembre 1843, ils avaient tenu une conférence préliminaire aux bains de Rothen pour se concerter sur la marche à suivre contre les agissements du radicalisme. L'avoyer Weck, y avait assisté au nom du gouvernement de Fribourg. On s'y était promis une politique commune en Diète et une assistance réciproque en cas d'attaque à main armée, venant du canton ou de l'extérieur. Voilà pourquoi les cantons primitifs avaient spontanément porté secours au gouvernement de Lucerne, lorsque celui-ci avait été attaqué par les corps francs. A la suite des événements de 1844 et de 1845, une nouvelle conférence des cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zoug, Fribourg et Valais se réunit pendant la Diète de Zurich, afin de discuter les bases d'une alliance plus étroite, semblable à celle que sept cantons

avaient conclue le 31 mars 1832 pour se garantir leurs constitutions libérales. Eux aussi avaient pris l'engagement de se prêter mutuelle assistance à main armée, pour la conservation de l'ordre, de la paix et de leurs constitutions. Le concordat 1832 avait abouti, comme nous l'avons vu, aux conférences de Baden. Les Etats catholiques, pensant avoir les mêmes droits que ceux de Berne et consorts, eurent une dernière réunion à Lucerne, le 11 décembre 1843, et ils adoptèrent cinq résolutions qui devaient être soumises à la ratification des cantons concordataires. Les articles 1 et 2 de l'alliance défensive posaient le principe qu'en cas d'attaque de l'un d'entre eux, les autres cantons étaient tenus de lui prêter l'assistance fédérale, en conformité du pacte de 1815 et des anciennes alliances. — Une semblable stipulation était au moins superflue, car l'intérêt commun de ces cantons leur imposait déjà le devoir de se prêter un mutuel appui en toute circonstance. Les articles 3 et 4 avaient trait à l'organisation d'un conseil de guerre, composé d'un délégué de chaque canton, avec pouvoirs généraux pour la direction des opérations militaires. — Ces articles devinrent parfaitement illusoires, parce que les cantons de Fribourg et du Valais se réservèrent le droit exclusif de disposer de leurs troupes.

Enfin l'article 5 statuait que les dépenses occasionnées par les levées de troupe dans un intérêt commun seraient supportées par tous les cantons d'après l'échelle d'argent fédérale ; cette clause, dont on n'a sans doute pas saisi toute la portée, n'aurait jamais dû être acceptée par Fribourg. Il résultait en effet, d'une semblable disposition que, s'il était dépensé fr. 628,070 pour la défense commune des sept cantons, la répartition serait faite dans la proportion suivante :

Lucerne . . .	fr. 260,160,	soit $17 \frac{2}{5}$	par tête
Fribourg . . .	» 185,910,	» $17 \frac{2}{5}$	»
Valais . . . .	» 96,000,	» $8 \frac{4}{5}$	»
Schwytz . . .	» 30,120,	» $5 \frac{4}{5}$	»
Zoug . . . . .	» 24,970,	» $8 \frac{2}{5}$	»
Unterwalden. .	» 19,070,	» $5 \frac{4}{5}$	»
Uri . . . . .	» 11,840,	» $5 \frac{1}{5}$	»

Fr. 628,070

Etait-il prudent d'admettre que les cantons de Fribourg et de Lucerne, qui, par leur position topographique, étaient destinés à devenir le théâtre de la guerre, eussent encore à supporter les frais militaires de leurs auxiliaires dans une aussi forte proportion ! Voici donc l'opinion que je me faisais du Sonderbund, sur

lequel je n'avais du reste pas à me prononcer. Il était constitutionnel et n'avait rien de menaçant pour les autres cantons de la Confédération ; sa conclusion n'était que trop légitimée par les circonstances. Mais au point de vue pratique, il était aussi inefficace que mal conçu. Aussi la ratification de l'alliance éprouva-t-elle une très vive résistance au sein du Grand Conseil de Fribourg. Dans sa séance du 9 juin 1846, après une discussion de dix heures consécutives, cette Haute Autorité accéda au Sonderbund par une majorité de 47 voix contre 11, mais avec la réserve expresse que, dans tous les cas, l'Etat de Fribourg aurait seul le droit de disposer de ses troupes, suivant les circonstances. Vingt-trois membres se sont abstenus et ont déposé une protestation contre les conséquences du vote intervenu ; parmi eux, les députés moratois qui se retirèrent de la salle des délibérations. Les principaux orateurs de la majorité : MM. Fournier, Francois et Rodolphe Weck, Forell, Techtermann, Odet, Gardian, Müsslin, Wuilleret invoquaient la nécessité de défendre la souveraineté cantonale et les libertés séculaires. Ils se sentaient appuyés par de nombreuses pétitions venant de toutes les parties du pays. Landerset, Bussard, Engelhardt, Remy, Page, Julien Schaller, Berchtold, motivaient leur opposition sur l'isolement de Fribourg, les malheurs éventuels d'une guerre civile et les conséquences onéreuses qui en résulteraient pour le canton. MM. Charles de Riaz, conseiller d'Etat, et Werro, chancelier, avaient déposé, avant la session, leur démission et ils se retirèrent dans la vie privée. Le Conseil communal de Fribourg et les communes moratoises demandèrent encore une fois le retrait de l'alliance ; mais, dans sa session de novembre, le Grand Conseil passa à l'ordre du jour par 54 voix contre 24. Là-dessus, les neuf députés démissionnaires de Morat invitèrent les communes du district à s'associer à leur protestation et à adresser à la Diète un mémoire demandant l'annulation du décret du 9 juin 1846. Cette démarche fut saluée avec joie par les cantons de la majorité et servit de prétexte aux mesures qui devaient être prises plus tard pour la dissolution du Sonderbund. Cependant, le gouvernement de Fribourg, fort de la confiance du pays et de l'avortement de l'insurrection du 6 janvier 1847, se préparait à une lutte devenue inévitable. Je déléguai le colonel Albiez à Lucerne, pour voir quelles seraient les mesures à prendre en commun ; mais le conseil de la guerre du Sonderbund n'avait encore aucun plan arrêté. Il se borna à inviter les cantons de l'alliance à organiser leur double

landwehr, à compléter leur matériel de guerre et à faire désigner leurs chefs militaires. (A suivre.)



### Société fédérale des officiers.

Genève, le 1<sup>er</sup> novembre 1890.

Le Comité central de la Société des officiers de la Confédération Suisse aux sections.

Chers camarades,

En nous référant à notre circulaire du 6 juin dernier, nous vous informons que nous avons décidé de laisser ouverte, jusqu'au 31 décembre 1890, la souscription en faveur du monument à élever à Guillaume Tell à Altdorf.

Vous voudrez bien faire parvenir les dons que vous aurez recueillis *avant le 15 janvier 1891* au Caissier central, M. le major Picot, à Genève.

Recevez, chers camarades, nos cordiales salutations.

Au nom du Comité central de la Société des Officiers de la Confédération Suisse : *Le président* : Camille FAVRE, colonel-brigadier.  
*Le secrétaire* : Henri LE FORT, capitaine.

Adresse du Comité central : 3, rue des Allemands, Genève.

---

#### SOUS-SECTION DE LAUSANNE

Le comité de la sous-section de Lausanne de la société des officiers de la Confédération suisse adresse, en date du 21 novembre 1890, l'appel suivant :

Monsieur et cher camarade. — Nous avons l'honneur de vous informer que le Comité de notre sous-section, pour l'année 1890-1891 est composé comme suit :

Président : major d'infanterie Vuagniaux ; membres du comité : capitaine d'infanterie Auberjonois, vice-président ; 1<sup>er</sup> lieutenant d'infanterie Secretan, membre adjoint ; 1<sup>er</sup> lieutenant de cavalerie Regamey, caissier ; lieutenant d'infanterie Estoppey, secrétaire.

Les séances auront lieu tous les quinze jours, au café du Musée, à 8 heures du soir. Les convocations seront faites par cartes.

Les séances du jeu de guerre seront reprises cet hiver comme l'hiver dernier. Prière de s'inscrire chez M. le capitaine d'artillerie Ruffieux, place St-François.

La sous-section a décidé l'organisation d'un cours d'équitation pendant l'hiver 1890-1891, aux mêmes conditions que l'année dernière. Les leçons auront lieu au manège Mercier. Le cours comprend 25 leçons d'une heure et quart et coûte 33 francs.